

SOCAN



RAPPORT FINANCIER 2016



Onix Belleus
Chef des finances

FINANCES



Deux mille seize fut une autre année remarquable au chapitre du rendement de la SOCAN, une année durant laquelle des records ont, une fois de plus, été fracassés sur le plan des revenus enregistrés et des répartitions versées à nos membres. Les revenus totaux de la SOCAN ont atteint 330 millions \$, une augmentation sur 12 mois de sept pour cent. Les dépenses brutes ont été de 44,5 millions \$, une augmentation de 0,6 million \$. Les redevances versées à nos membres ont atteint 289 millions \$, une augmentation sur 12 mois de 12,8 millions \$.

Ces résultats permettent à la SOCAN de maintenir sa position parmi les plus importantes organisations de droits musicaux au monde. Ils démontrent notre force dans l'octroi de licences pour les droits d'exécutions ainsi que notre engagement envers une saine gestion des dépenses visant à maximiser les redevances réparties aux dizaines de milliers d'auteurs, de compositeurs et d'éditeurs canadiens ainsi qu'aux millions d'ayants droit qu'elle représente au Canada à travers les ententes qu'elle a auprès de 105 sociétés dans 213 pays.

Finances : les réussites remarquables

- Nouveau record de revenus totaux — 330 millions \$ —, une augmentation de 7,2% comparativement au précédent record de 307,8 millions en 2015.
- 67 millions \$ en redevances étrangères identifiées, perçues et réparties à nos membres dont la musique est jouée partout dans le monde, que ce soit à la radio, à la télévision, en ligne, sur scène ou lors de tout autre exécution publique – une augmentation de 31% depuis 2013.



- Les revenus provenant d'Internet ont enregistré une impressionnante augmentation sur 12 mois de 118%.
- Nous avons versé un total de 289 millions \$ en redevances à nos membres — une augmentation sur 12 mois de 4,6%.



Revenus records :
330 millions \$,
une augmentation
de **7,2%**



Revenus internationaux :
67 millions \$ — une hausse
de **31 %** depuis 2013



Revenus de diffusion en continu
sur Internet : **33,8 millions \$** —
hausse de **118 %** par rapport
à 2015



Les revenus nationaux provenant des redevances d'exécution et de la copie privée ont atteint 263 millions \$ en 2016 (2015 : 244,9 millions \$). Les variations sur 12 mois sont illustrées dans le Graphique 1.

Revenus de droits d'exécution

La perception des droits d'exécution par le biais de licences d'utilisation du répertoire mondial de musique au Canada s'est accrue de 19,6 millions \$ pour atteindre 262,5 millions \$ (2015 : 243,0 millions \$), ce qui représente une impressionnante augmentation sur 12 mois de 8,1 pour cent.

En 2016, les revenus provenant de sources traditionnelles (télé, câble et radio) se sont stabilisés à 171,8 millions \$, une augmentation sur 12 mois de 2,4 millions \$. (2015 : 169,4 millions \$).

Les revenus provenant d'Internet ont plus que doublé en 2016 pour atteindre 33,8 millions \$ (2015 : 15,5 millions \$) en raison de la forte croissance des licences existantes ainsi que de l'arrivée de nouveaux fournisseurs au Canada.

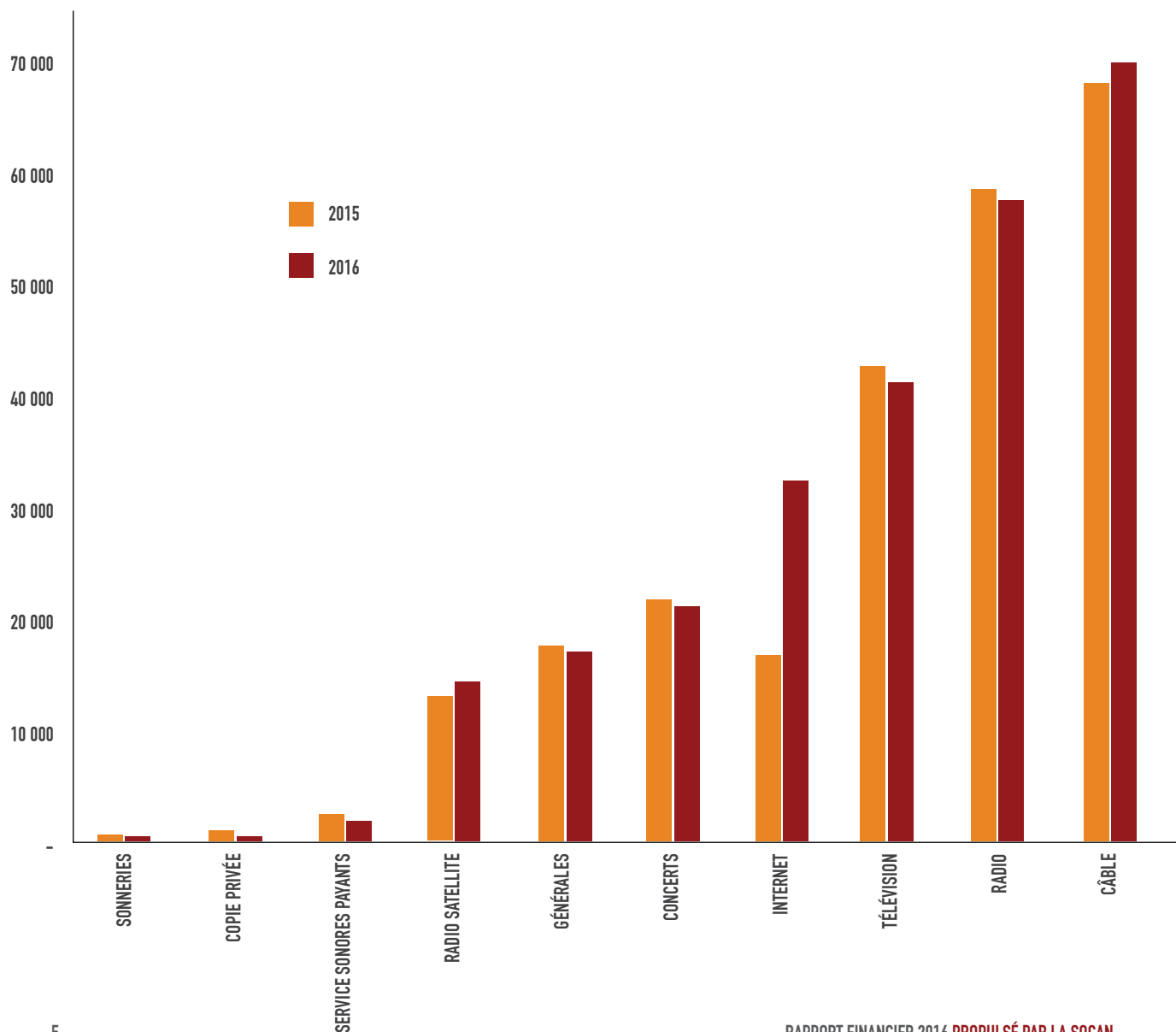


La radio par satellite a continué d'afficher une croissance impressionnante en 2016 avec des revenus de 15,1 millions \$ (2015 : 14,3 millions \$).

Les revenus de licences générales et de concerts ont diminué de 2,9 pour cent, clôturant à 38,4 millions (2015 : 39,6 millions \$), mais il faut souligner que cette baisse s'inscrit dans la foulée d'une année record en 2015 et que les spectacles musicaux se portent toujours très bien au Canada.

TABLEAU 1 – REVENUS NATIONAUX SOCAN

TOTAL 2016: 263 029 \$ (2015: 244 909 \$) EN MILLIERS DE DOLLARS





Redevances internationales

2016 a été une autre année record au chapitre des redevances internationales en provenance des organisations de droits musicaux (ODM) affiliées, et ces revenus ont augmenté de 4,3 millions \$ pour atteindre un total de 67,0 millions (2015 : 62,7 millions \$). Cette augmentation est due à une activité exceptionnelle de nos membres à l'étranger ainsi qu'à une approche de plus en plus proactive dans la gestion de nos relations internationales.

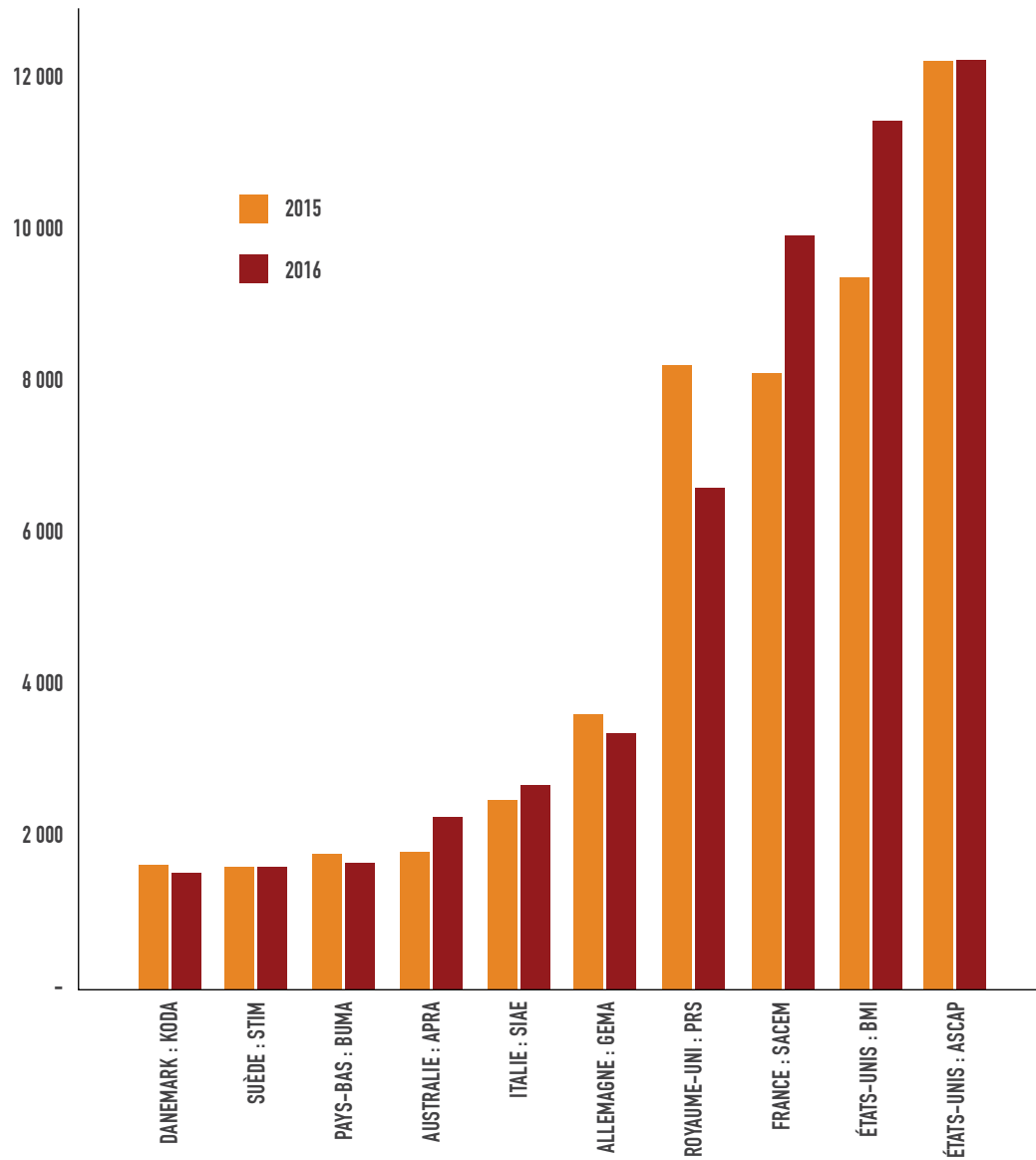
Le Graphique 2 montre la ventilation des revenus de source étrangère que la SOCAN a reçus des dix premières ODM au cours des deux dernières années et la somme totale des autres ODM. Les deux plus importantes ODM du point de vue des revenus pour les membres de la SOCAN en 2016 ont été ASCAP et BMI aux États-Unis auprès desquelles nous avons perçu environ 28,0 millions (2015 : 23,6 millions), ce qui représente 44,5 pour cent du total des redevances internationales.

L'ODM suivante ayant rapporté les meilleurs gains est la SACEM en France, qui a versé à la SOCAN des redevances totalisant 9,8 millions \$ (2015 : 7,9 millions \$), ce qui représente 15,6 pour cent du total des redevances internationales. Ainsi, les 10 plus importantes ODM ont représenté 84,2 pour cent du total des redevances internationales perçues par la SOCAN.



TABEAU 2 - REVENUS INTERNATIONAUX PAR PAYS

TOTAL 2016: 67 013 \$ (2015: 62 733 \$) EN MILLIERS DE DOLLARS



	2016	2015
Top dix sociétés	56 423	51 653
Hors Top 10	10 590	11 080
Total	67 013	62 733



Le Tableau 1 détaille les redevances internationales reçues de chaque ODM et les redevances que la SOCAN leur a versées en 2016.

TABEAU NO 1 — REDEVANCES REÇUES/REMISES AUX SOCIÉTÉS AFFILIÉES

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

PAYS	MRO	REVENUS PAR ODE		RÉPARTITIONS PAR ODE	
		2016	2015	2016	2015
Argentine	SADAIC	461	153	33	40
Australie	APRA	2 342	1 631	2 187	1 656
Autriche	AKM	534	462	76	66
Biélorussie	NCIP	-	19	-	-
Belgique	SABAM	924	1 218	188	164
Brésil	Divers	793	1 580	135	198
Bulgarie	MUSICAUTOR	14	32	3	1
Chili	SCD	102	95	10	12
Colombie	SAYCO	2	13	29	21
Croatie	HDS	68	84	3	-
République tchèque	OSA	168	243	28	10
Danemark :	KODA	1 311	1 390	181	252
Finlande	TEOSTO	655	803	137	118
France	SACEM	9 822	7 947	3 178	3 048
Allemagne	GEMA	3 112	3 411	891	961
Grèce	AEPI	188	2	12	21
Hong Kong	CASH	144	149	17	32
Hongrie	ARTISJUS	167	254	19	37
Irlande	IMRO	242	280	213	156
Israël	ACUM	351	358	20	17
Italie	SIAE	2 711	2 546	406	380
Japon	JASRAC	1 352	1 082	119	82
Corée	KOMCA	163	116	68	46
Lettonie	AKKA/LAA	24	5	3	-
Lithuanie	LATGA-A	33	42	-	-
Malaisie	MACP	69	60	6	2
Mexique	SACM	132	103	50	39
Pays-Bas	BUMA	1 406	1 594	360	338
Norvège	TONO	425	285	74	73
Pérou	APDAYC	34	18	3	2
Philippines	FILSCAP	4	18	32	11
Pologne	ZAIS	309	507	15	11
Portugal	SPA	137	99	21	16
Roumanie	UCMR	235	231	22	21
Russie	RAO	1	165	6	14
Serbie	SOKOJ	18	15	2	1
Singapour	COMPASS	114	131	9	5
Slovaquie	SOZA	35	29	3	1
Slovénie	SAZAS	54	43	2	3
Afrique du Sud	SAMRO	200	240	62	60
Espagne	SGAE	652	570	317	355
Suède	STIM	1 395	1 379	1 569	1 273
Suisse	SUISA	1 020	1 064	157	120
Taiwan	MUST	34	41	6	2
Thaïlande	MCT	12	13	1	-
Turquie	MESAM	63	102	5	4
Royaume-Uni	PRS	6 359	8 109	12 719	13 650
États-Unis	(Voir ci-dessous)	28 516	23 889	69 863	67 553
Uruguay	AGADU	14	20	5	3
Vietnam	VCPMC	28	29	-	-
Retours	FDR	-	-	(203)	(212)
Pays remettant moins de 10 000 \$*		64	64	50	31
TOTAL		67 013	62 733	93 112	90 694
États-Unis	AMRA	121	-	482	186
États-Unis	ASCAP	16 670	14 165	31 382	32 684
États-Unis	BMI	11 295	9 481	32 117	31 415
États-Unis	GMR	-	-	2 133	-
États-Unis	SESAC	430	243	3 749	3 268
Total États-Unis		28 516	23 889	69 863	67 553

* Pays remettant moins de 10 000 \$: Barbade, Cameroun, Chine, Cuba, Équateur, Islande, Inde, Jamaïque, Macédoine, Mali, Maurice, Panama, Sénégal, Serbie, Sainte-Lucie, Thaïlande, Trinidad et Tobago, Turquie, Uruguay, Venezuela.



Dépenses

Les dépenses nettes de la SOCAN (les dépenses brutes moins les autres revenus, qui sont essentiellement des revenus de placements) ont augmenté à 38,2 millions \$ en 2016 par rapport à 28,1 millions \$ l'année précédente.

Les dépenses brutes ont augmenté de 0,6 million \$ tandis que les autres revenus ont diminué de 9,5 millions \$, ce qui a engendré une augmentation nette de 10,1 millions \$. Ces changements, combinés à des revenus plus élevés, signifient que les dépenses nettes en 2016 n'ont représenté que 11,6 pour cent des revenus totaux (2015 : 9,2 pour cent), excluant les pertes sur placement en actions dans une filiale.

Les trois principales activités d'exploitation de la SOCAN, soit la perception des droits de licence (division des licences), les déclarations d'œuvres et l'analyse des exécutions (division de la répartition) et le soutien aux membres (division des services aux membres) totalisent 18,9 millions \$ (2015 : 18,7 millions \$), soit un peu moins de la moitié de nos dépenses brutes.

Les coûts d'infrastructure tels que les technologies de l'information, la gestion des installations et l'administration — qui sont essentielles aux trois activités principales — ont représenté 15,5 millions \$ (2015 : 14,2 millions \$), soit un peu moins du tiers de nos dépenses brutes, tandis que les autres services clés tels que les Finances, le service des affaires juridique, les services des communications et du marketing, ainsi que les Ressources humaines, représentent la majeure partie du reste de nos dépenses. La Fondation SOCAN et le Panthéon des auteurs et compositeurs canadiens ont été financés à hauteur de 1,6 million \$ en 2016.

Tel qu'illustré au Tableau 2, les dépenses brutes de la SOCAN en 2016 ont été de 44,5 millions \$ ou 1,4 pour cent de plus qu'en 2015. Vous trouverez ci-dessous l'explication des diverses variations par catégorie de dépense.



TABLEAU 2 — TYPES DE DÉPENSES BRUTES EN 2016 : 44 526 \$ CONTRE 43 912 \$ EN 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	Dépenses brutes		Écart 2016-2015	Hausse/(Baisse) de 2015 à 2016	Types de dépenses en % des dépenses brutes totales en 2016
	2016	2015			
	\$	\$	\$	%	%
Employés	27 948	27 505	(443)	-1,6%	62,9%
Services juridiques et professionnels	4 259	3 849	(410)	-10,7%	9,6%
Dépréciation	3 963	3 096	(867)	-28,0%	8,9%
Technologies de l'information	2 116	2 106	(10)	-0,5%	4,8%
Service aux membres et Communications	2 015	1 724	(291)	-16,9%	4,5%
Financement de la Fondation SOCAN et du PACC	1 599	1 551	(48)	-3,1%	3,6%
Bureaux	1 132	1 163	31	2,7%	2,5%
Logement	1 634	1 950	316	16,2%	3,7%
Autres	-140	968	1 108	114,5%	-0,3%
TOTAL DÉPENSES BRUTES	44 526	43 912	(614)	-1,4%	100,2%



Employés

Le plus important poste budgétaire de la SOCAN est celui des ressources humaines. En 2016, il y avait en moyenne 301 employés à temps plein et partiel dans nos six bureaux à travers le pays et aux États-Unis. Le coût de la main-d'œuvre a augmenté de 0,4 million \$ principalement en raison du nombre d'employés et de l'augmentation de salaire annuelle.

Services juridiques et professionnels

Les frais juridiques et professionnels ont augmenté de 0,4 million \$ comparativement à 2015 en raison des frais juridiques afférents aux audiences de la Commission du droit d'auteur.

Dépréciation

Ce poste comprend toute dépréciation associée aux immobilisations de la SOCAN. Cette dépense a augmenté de 0,8 million \$ en 2016 en raison du déploiement et de la mise en œuvre de la deuxième phase du système de planification des ressources de l'organisation (PRO) de la SOCAN ainsi que des trois premières phases du magasin de données opérationnelles.

Service aux membres et Communications

Ces coûts comprennent les commandites, la publicité et les prix, et ceux-ci ont augmenté de 0,3 million \$ par rapport à l'année précédente en raison d'une présence accrue lors d'événement de l'industrie et de l'amélioration de nos galas de remise de prix.

Autres

Parmi les autres frais se trouve un gain de 1,3 million en taux de change dans le cadre de l'acquisition de filiales ayant eu lieu en 2016.

Répartitions de la SOCAN

Deux mille seize a été une année record au chapitre du total des répartitions de redevances qui se sont élevées à 298,0 millions, une hausse sur 12 mois de 12,8 millions, ou 4,6 pour cent (2015 : 276,2 millions \$). La principale raison de cette impressionnante augmentation est imputable à nos revenus records des dernières années ainsi qu'à l'effort soutenu visant à accélérer les répartitions pour les concerts.

Ces chiffres comprennent les avances versées aux membres. Des données plus détaillées sont présentées au Tableau 3.



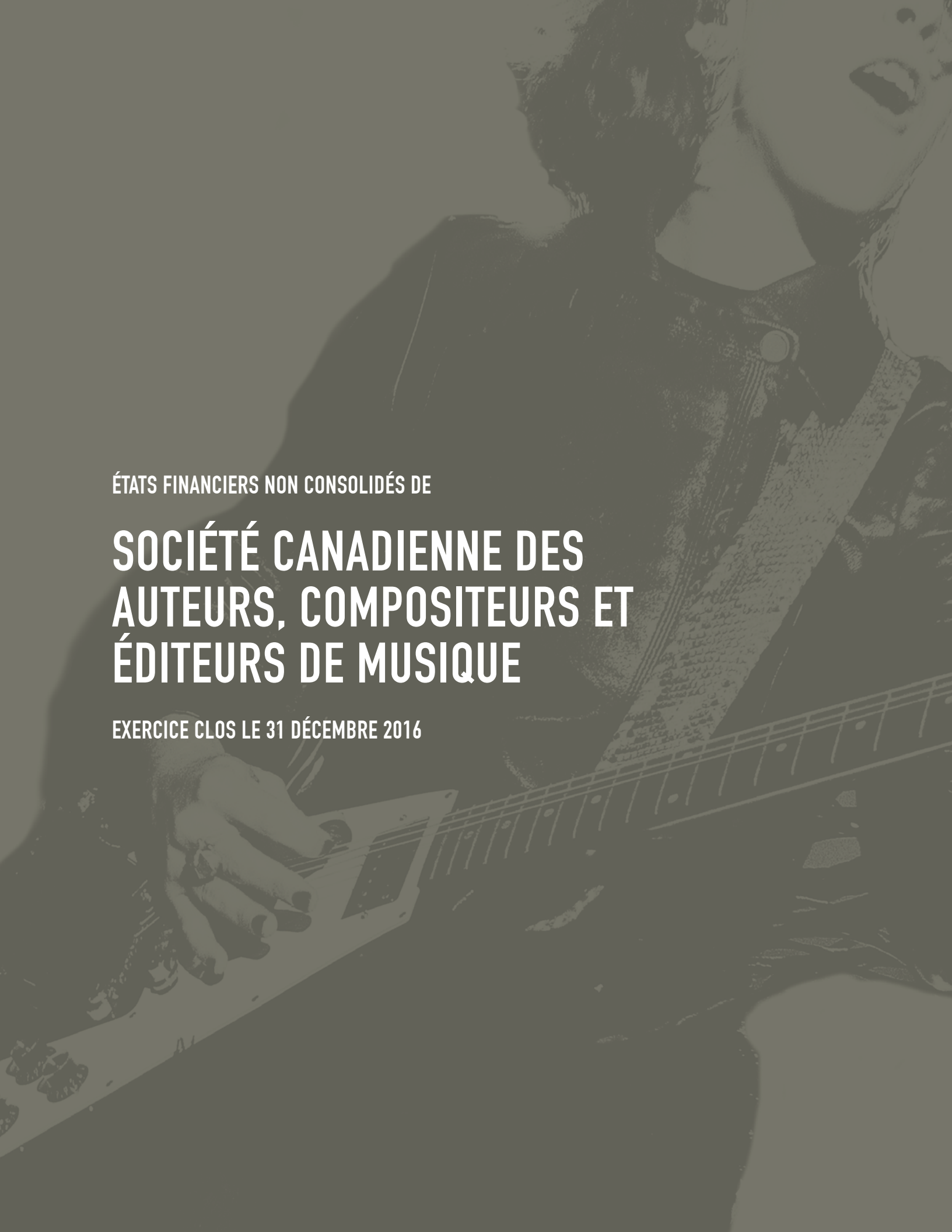
TABLEAU NO 3 — RÉPARTITIONS SELON LE BASSIN, LE TYPE DE MEMBRES ET L’AFFILIATION INTERNATIONALE
(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2016				2015			
	SOCAN CRÉATEURS	SOCAN ÉDITEURS	INTERNATIONAL AFFILIATION	TOTAL	SOCAN CRÉATEURS	SOCAN ÉDITEURS	INTERNATIONAL AFFILIATION	TOTAL
RÉPARTITIONS								
CÂBLE	11 332	23 758	23 708	58 798	10 648	22 942	23 032	56 622
TÉLÉVISION	7 851	15 052	13 387	36 290	7 646	14 728	12 957	35 331
RADIO — RECENSEMENT	6 979	18 104	16 897	41 980	6 862	17 421	16 917	41 200
RADIO — SONDAGE	2 488	5 664	5 891	14 043	2 402	5 423	5 916	13 741
RADIO— SRC	2 529	2 578	2 529	7 636	2 455	2 469	2 568	7 492
TOTAL RADIO ET GÉNÉRALES	11 996	26 346	25 317	63 659	11 719	25 313	25 401	62 433
CONCERTS	4 824	10 390	12 626	27 840	3 517	8 634	9 510	21 661
CINÉMA + SERVICES HÔTELIERS	32	458	559	1 049	15	445	549	1 009
SERVICES SONORES PAYANTS	259	963	1 381	2 603	304	1 049	1 455	2 808
INTERNET	433	3 148	4 106	7 687	246	1 860	2 423	4 529
AV EN LIGNE	237	3 332	4 299	7 868	407	5 892	7 718	14 017
RADIO PAR SATELLITE	1 123	4 448	6 343	11 914	1 076	3 876	5 667	10 619
	38 087	87 895	91 726	217 708	35 578	84 739	88 712	209 029
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES AFFILIÉES	56 729	7 049	1 197	64 975	49 612	9 542	1 057	60 211
	94 816	94 944	92 923	282 683	85 190	94 281	89 769	269 240
RÉPARTITIONS ANTICIPÉES DATE DE PAIEMENT	2 856	2 859	-	5 715	2 429	2 690	-	5 119
	97 672	97 803	92 923	288 398	87 619	96 971	89 769	274 359
COPIE PRIVÉE	240	200	189	629	580	356	925	1 861
RÉPARTITIONS TOTALES :	97 912	98 003	93 112	289 027	88 199	97 327	90 694	276 220



Perte sur investissement en actions dans une filiale

En 2016, par le biais de sa filiale en propriété exclusive MINT Services Corporation (« MINT »), la SOCAN a procédé à l'acquisition de MediaNet et Audiam afin de permettre à la SOCAN d'accomplir la vision de son Plan stratégique, soit d'être le leader de la transformation mondiale des droits musicaux. Au cours de l'année 2016, les pertes sur investissement en actions dans une filiale ont été de 10,3 millions (2015 : 0,2 million \$). Cette perte inclut les coûts associés à la diligence raisonnable ainsi que le rendement de ces filiales dans la foulée de ces acquisitions. Deux mille seize était la première année durant laquelle des filiales opéraient au sein du groupe d'entreprises SOCAN, et la direction est sûre que les années à venir porteront les fruits qui étaient prévus dans les analyses de rentabilité et qu'elles compenseront ces pertes initiales par des profits à venir. Quoi qu'il en soit, les pertes enregistrées en 2016 sont imputées à MINT et n'ont aucun impact sur les comptes ou les répartitions de la SOCAN.



ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS DE

**SOCIÉTÉ CANADIENNE DES
AUTEURS, COMPOSITEURS ET
ÉDITEURS DE MUSIQUE**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016



KPMG LLP
Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, Suite 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada

Téléphone : 905-265-5900
Fax : 905-265-6390

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de la Société canadienne des auteurs,
compositeurs et éditeurs de musique

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés ci-joints de la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, qui comprennent l'état non consolidé de la situation financière au 31 décembre 2016, les états non consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers non consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers non consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers non consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers non consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers non consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers non consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

KPMG LLP, is a Canadian limited liability partnership and a member firm of the KPMG network of independent member firms affiliated with KPMG International Cooperative ("KPMG International"), a Swiss entity. KPMG Canada provides services to KPMG LLP.



Opinion

À notre avis, les états financiers non consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière non consolidée de la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats d'exploitation non consolidés et de ses flux de trésorerie non consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

(signé) KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 25 mai 2017
Vaughan, Canada



SOCIÉTÉ CANADIENNE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS DE MUSIQUE

État non consolidé de la situation financière
(en milliers de dollars)

31 décembre 2016, avec les informations comparatives de 2015

	2016	2015
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	22 565 \$	22 725 \$
Droits de licence à recevoir	15 050	9 047
Autres débiteurs et actifs (notes 8 et 9)	2 283	3 449
Avances consenties à une filiale (note 8)	14 469	—
Placements (note 2)	138 110	157 804
	192 477	193 025
Immobilisations (note 3)	30 973	26 658
Actif au titre des prestations constituées des avantages sociaux futurs (note 4)	19 055	20 255
	242 505 \$	239 938 \$
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et autres passifs (note 5)	8 585 \$	8 559 \$
Droits de licence reçus d'avance	4 542	2 707
Perte sur le placement dans une filiale comptabilisé à la valeur de consolidation (note 8)	10 533	195
	23 660	11 461
Passif au titre des prestations constituées des avantages sociaux futurs (note 4)	6 437	6 551
Redevances à payer aux titulaires de droits d'auteur musicaux (membres et sociétés affiliées)		
Provenant des répartitions affectées	5 583	4 633
Provenant du fonds de répartition (note 6)	184 913	183 313
	190 496	187 946
	220 593	205 958
Actif net		
Affectation d'origine interne (note 7)	23 005	32 159
Réévaluations et autres éléments (note 4)	(1 093)	1 821
	21 912	33 980
Engagements et éventualités (note 11)		
Garantie (note 12)		
	242 505 \$	239 938 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers non consolidés.

Au nom du conseil,

administrateur

administrateur



SOCIÉTÉ CANADIENNE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS DE MUSIQUE

État non consolidé des résultats
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2016, avec les informations comparatives de 2015

	2016	2015
Droits versés par les détenteurs canadiens de licence	262 549 \$	242 969 \$
Redevances provenant de sociétés affiliées à l'échelle internationale	67 013	62 733
Redevances pour copies privées	480	1 940
	<u>330 042</u>	<u>307 642</u>
Charges et autres produits		
Charges administratives	(44 526)	(43 912)
Revenus de placement et autres (note 10)	6 295	15 823
Profit (perte) sur le placement dans une filiale comptabilisé à la valeur de consolidation (note 8)	(10 338)	6
	<u>(48 569)</u>	<u>(28 083)</u>
Total du bénéfice distribuable	281 473	279 559
Montants affectés aux redevances à payer aux titulaires de droits d'auteur musicaux (note 6)	290 627	269 215
Bénéfice (perte) non affecté(e)	<u>(9 154) \$</u>	<u>10 344 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers non consolidés.



SOCIÉTÉ CANADIENNE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS DE MUSIQUE

État non consolidé de l'évolution de l'actif net
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2016, avec les informations comparatives de 2015

	2016			2015		
	Affectation d'origine interne (note 7)	Réévaluations et autres éléments (note 4)	Total	Affectation d'origine interne	Réévaluations et autres éléments	Total
Actif net à l'ouverture de l'exercice	32 159 \$	1 821 \$	33 980 \$	21 815 \$	(3 535) \$	18 280 \$
Bénéfice (perte) non affecté(e)	(9 154)	–	(9 154)	10 344	–	10 344
Réévaluations et autres éléments (note 4)	–	(2 914)	(2 914)	–	5 356	5 356
Actif net à la clôture de l'exercice	23 005 \$	(1 093) \$	21 912 \$	32 159 \$	1 821 \$	33 980 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers non consolidés.



SOCIÉTÉ CANADIENNE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS DE MUSIQUE

État non consolidé des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2016, avec les informations comparatives de 2015

	2016	2015
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Bénéfice (perte) non affecté(e)	(9 154) \$	10 344 \$
Augmentation (diminution) des redevances à payer aux titulaires de droits d'auteur musicaux	2 550	(7 917)
Cotisations de l'employeur au titre des avantages sociaux futurs	(2 390)	(14 169)
Éléments hors trésorerie		
Amortissement d'immobilisations	3 963	3 096
Gain net réalisé sur la vente de placements	(1 026)	(156)
Gain net latent sur les placements	(2 296)	(11 853)
Perte (profit) sur le placement dans une filiale comptabilisé à la valeur de consolidation	10 338	(6)
Charge au titre des avantages sociaux futurs	562	1 316
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation	(2 976)	(1 344)
	(429)	(20 689)
Activités d'investissement		
Avances consenties à une filiale, montant net	(14 469)	—
Acquisition d'immobilisations	(8 278)	(8 373)
Diminution des placements, montant net	23 016	6 939
	269	(1 434)
Diminution de la trésorerie	(160)	(22 123)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	22 725	44 848
Trésorerie à la clôture de l'exercice	22 565 \$	22 725 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers non consolidés.



SOCIÉTÉ CANADIENNE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS DE MUSIQUE

Notes afférentes aux états financiers non consolidés
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2016

La Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (la « SOCAN »), organisme sans but lucratif, a été constituée sans capital-actions. La SOCAN était auparavant constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*, et a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* le 2 juillet 2014. La SOCAN administre les droits d'exécution publique ou par télécommunications d'œuvres musicales protégées par des droits d'auteur au Canada. La SOCAN perçoit des droits de licence au nom des titulaires de droits d'auteur musicaux selon des tarifs proposés par la SOCAN et approuvés par la Commission du droit d'auteur, tribunal fédéral quasi judiciaire. Les détenteurs de licence peuvent s'opposer aux tarifs proposés, et dans les faits s'y opposent, et des audiences publiques peuvent être tenues, et elles sont effectivement tenues. La SOCAN participe aux audiences pour faire valoir les droits de ses membres et de ses affiliés internationaux. La SOCAN a également conclu des ententes d'affiliation bilatérales prévoyant l'échange de redevances de droits d'auteur avec des associations similaires dans le monde entier. Le total des produits, déduction faite des charges d'exploitation et des montants grevés d'affectations internes (note 7), est réparti entre les membres et les sociétés affiliées pour le compte de leurs membres, conformément à des règles de répartition approuvées par le conseil d'administration. Les montants deviennent généralement distribuables lorsque les droits et redevances connexes sont reçus.

La SOCAN est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, par conséquent, elle est exemptée de l'impôt sur le revenu dans la mesure où elle respecte certaines dispositions de cette loi.

La Fondation SOCAN – SOCAN Foundation (la « Fondation ») est un organisme sans but lucratif en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* le 17 septembre 2014. Le mandat de la Fondation est de promouvoir et de faire progresser la publication, l'enregistrement, la distribution et l'exécution de la musique en général au Canada. La SOCAN a la capacité de contrôler la Fondation du fait que les conseils d'administration des deux organismes sont composés des mêmes administrateurs. La Fondation n'est pas consolidée dans les présents états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 9.

Le 21 décembre 2011, l'entreprise 7978766 Canada Association a été constituée en société sans capital-actions au sens de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et a commencé ses activités d'exploitation en février 2012. La société a été enregistrée sous la dénomination Panthéon des auteurs et compositeurs canadiens (« PACC ») le 28 février 2013. PACC a un membre, soit la SOCAN. Le mandat de PACC consiste à honorer et à célébrer les auteurs et compositeurs canadiens et ceux qui ont dédié leur vie à l'héritage musical, ainsi qu'à sensibiliser le public à propos de ces accomplissements. PACC n'est pas consolidé dans les présents états financiers et n'est pas significatif aux fins de l'information à fournir.



SOCIÉTÉ CANADIENNE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS DE MUSIQUE

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2016

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers non consolidés ont été établis par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Filiales

La SOCAN comptabilise sa filiale en propriété exclusive MINT Services Corporation à la valeur de consolidation.

b) Constatation des droits et des redevances

Les droits versés par les détenteurs canadiens de licence, les redevances provenant des sociétés affiliées à l'échelle internationale et les redevances pour copies privées sont constatés dans la période au cours de laquelle ils sont reçus ou à recevoir si, de façon raisonnable, le montant à recevoir peut être estimé et que son recouvrement est assuré.

c) Instruments financiers

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont évalués par la suite à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ensuite inscrits au coût ou au coût après amortissement, à moins que la direction ait choisi de les comptabiliser à la juste valeur. La SOCAN a décidé de constater tous ses placements à la juste valeur.

Les coûts de transaction engagés pour l'achat d'instruments financiers qui sont ensuite évalués à la juste valeur sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés lors de l'achat et des charges financières, qui sont amortis selon le mode d'amortissement linéaire.



SOCIÉTÉ CANADIENNE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS DE MUSIQUE

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2016

1. Principales méthodes comptables (suite)

Les actifs financiers sont soumis à un test annuel de dépréciation à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. Dans les cas où une indication de dépréciation est décelée, la SOCAN détermine s'il existe un changement défavorable important quant au montant ou au moment prévu des flux de trésorerie futurs générés par l'actif financier. S'il existe effectivement un changement défavorable important à l'égard des flux de trésorerie attendus, la valeur comptable de l'actif financier est ramenée au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif financier ou le montant que la SOCAN s'attend à réaliser en exerçant son droit relativement à toute garantie. Si les événements et les circonstances deviennent plus favorables lors d'une période ultérieure, la perte de valeur sera reprise en fonction de l'amélioration constatée, jusqu'à concurrence de la valeur comptable initiale.

d) Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse de 22 220 \$ (10 707 \$ en 2015) utilisés pour la conduite des affaires quotidiennes et un montant de 345 \$ (12 018 \$ en 2015) détenu dans un compte de caisse portant des intérêts élevés utilisé spécifiquement à des fins de répartition.

e) Revenu de placement

Le revenu de placement, lequel est constaté selon la méthode de la comptabilité d'exercice, comprend les intérêts créditeurs, les dividendes, le gain net (la perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et le gain net (la perte nette) latent(e) sur les placements.



SOCIÉTÉ CANADIENNE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS DE MUSIQUE

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2016

1. Principales méthodes comptables (suite)

f) Immobilisations

Les immobilisations, autres que le terrain et les œuvres d'art, sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. Le terrain et les œuvres d'art sont comptabilisés au coût. Les immobilisations sont amorties selon le mode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilité estimative. Les taux d'amortissement annuels suivants sont utilisés :

Immeuble et améliorations apportées à l'immeuble	3,70 %
Mobilier, agencements et matériel	20,0 % – 33,3 %
Logiciels	10,0 % – 20,0 %
Améliorations locatives	10,0 %

g) Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme, y compris les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles qui peuvent être amorties, sont réexaminés pour dépréciation lorsqu'un événement ou un changement de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable.

h) Avantages sociaux futurs

La SOCAN offre un régime de retraite comportant un volet à prestations déterminées et un volet à cotisations déterminées couvrant la quasi-totalité des salariés de la SOCAN. Les salariés qui sont entrés au service de la SOCAN après le 1^{er} janvier 2009 ne sont pas admissibles au volet à prestations déterminées du régime.



SOCIÉTÉ CANADIENNE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS DE MUSIQUE

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2016

1. Principales méthodes comptables (suite)

Le coût des prestations acquises par les salariés est déterminé au moyen de calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et à l'aide des meilleures estimations du rendement prévu des placements, de la progression des salaires et de l'âge de la retraite des salariés, y compris des marges appropriées pour écarts défavorables. La SOCAN constate ses obligations en vertu du régime à prestations déterminées au fur et à mesure que les salariés rendent les services requis pour gagner des prestations et d'autres avantages de retraite. Le calcul actuariel de l'obligation au titre des prestations constituées pour le régime à prestations déterminées est fondé sur l'évaluation du provisionnement au 1^{er} janvier 2016, extrapolée au 31 décembre 2016. La date d'évaluation des actifs du régime et de l'obligation au titre des prestations constituées coïncide avec l'exercice de la SOCAN. La prochaine évaluation actuarielle requise sera effectuée au plus tard le 1^{er} janvier 2019.

Les gains actuariels (pertes actuarielles) sur les actifs du régime découlant de la différence entre le rendement réel des actifs du régime au cours d'une période donnée et le rendement prévu des actifs du régime pour cette période sont constatés immédiatement dans l'état non consolidé de l'évolution de l'actif net. Les gains actuariels (pertes actuarielles) sur l'obligation au titre des prestations constituées découlant des différences entre les résultats réels et prévus ainsi que des modifications apportées aux hypothèses actuarielles servant à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées sont constatés immédiatement dans l'état non consolidé de l'évolution de l'actif net.

Les coûts des services passés découlant des modifications apportées au régime sont constatés immédiatement dans l'état non consolidé de l'évolution de l'actif net.

Le coût du volet à cotisations déterminées du régime de retraite est fondé sur un pourcentage des gains des salariés ouvrant droit à pension.



SOCIÉTÉ CANADIENNE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS DE MUSIQUE

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2016

1. Principales méthodes comptables (suite)

Avant le 1^{er} janvier 2015, la SOCAN offrait un régime complémentaire de retraite non enregistré à l'intention de ses dirigeants (« RCRD »), lequel était établi par calcul actuariel selon une évaluation comptable. Le RCRD n'était pas capitalisé antérieurement. Depuis le 1^{er} janvier 2015, la SOCAN a choisi de capitaliser à l'avance les prestations au titre du RCRD à l'intention de ses dirigeants au moyen d'une convention de retraite enregistrée, conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le coût du RCRD est établi par calcul actuariel selon l'évaluation aux fins de la capitalisation effectuée en date du 1^{er} janvier 2015, qui intègre les meilleures estimations quant aux montants futurs des salaires, à la progression d'autres coûts, à l'âge de départ à la retraite des salariés et à d'autres facteurs actuariels, y compris les marges appropriées pour écarts défavorables. La date d'évaluation des actifs du régime et de l'obligation au titre des prestations constituées du RCRD coïncide avec l'exercice de la SOCAN. La prochaine évaluation actuarielle requise sera effectuée au plus tard le 1^{er} janvier 2018.

Les gains actuariels (pertes actuarielles) sur les actifs du régime découlant de la différence entre le rendement réel des actifs du régime au cours d'une période donnée et le rendement prévu des actifs du régime pour cette période sont constatés immédiatement dans l'état non consolidé de l'évolution de l'actif net. Les gains actuariels (pertes actuarielles) sur l'obligation au titre des prestations constituées découlant des différences entre les résultats réels et prévus ainsi que des modifications apportées aux hypothèses actuarielles servant à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées sont constatés immédiatement dans l'état non consolidé de l'évolution de l'actif net.

La SOCAN offre un régime de prestations médicales postérieures au départ à la retraite, lequel prévoit certaines prestations aux salariés à la retraite et à leurs personnes à charge. Les prestations couvrent notamment les soins de santé et les soins dentaires. Le coût de ces prestations est établi par calcul actuariel selon une évaluation comptable, au prorata des services et à l'aide des meilleures estimations de la direction quant à l'âge du départ à la retraite des salariés, aux coûts prévus des soins de santé et au taux d'actualisation. Le régime de prestations médicales postérieures au départ à la retraite n'est pas capitalisé.



SOCIÉTÉ CANADIENNE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS DE MUSIQUE

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2016

1. Principales méthodes comptables (suite)

i) Conversion des devises

La SOCAN détient des placements libellés en devises qui ont été convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains et les pertes ont été convertis au moyen des taux de change en vigueur à la date de la transaction.

j) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers non consolidés exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs ainsi que sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers non consolidés de même que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les éléments notables pouvant faire l'objet de ces estimations et de ces hypothèses comprennent la valeur comptable des immobilisations corporelles ainsi que les actifs et les obligations se rapportant aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Placements

La juste valeur des placements s'établit comme suit :

	2016	2015
Placements à court terme	516 \$	772 \$
Fonds communs		
Valeurs à revenu fixe	61 137	84 514
Actions étrangères	53 733	52 351
Prêt bancaire étranger à taux variable	8 795	8 538
Fonds d'infrastructure mondial	7 865	7 078
Fonds distincts		
Actions canadiennes	6 064	4 551
	138 110 \$	157 804 \$



SOCIÉTÉ CANADIENNE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS DE MUSIQUE

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2016

2. Placements (suite)

Les placements à court terme se composent d'obligations à court terme et de certificats de placement garanti portant intérêt à des taux allant de 0,93 % à 2,47 % et arrivant à échéance du 18 janvier 2017 au 9 mars 2017 (0,74 % à 1,10 % et arrivant à échéance du 3 février 2016 au 4 mars 2016 en 2015).

Des placements totalisant 60 000 \$ (néant en 2015) ont été garantis à la banque, comme il en est question à la note 12.

3. Immobilisations

			2016	2015
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrain	3 073 \$	– \$	3 073 \$	3 073 \$
Immeuble et améliorations apportées à l'immeuble	14 822	9 771	5 051	5 560
Améliorations locatives	916	174	742	814
Mobilier, agencements et matériel	10 842	8 444	2 398	2 577
Logiciels	19 978	5 618	14 360	6 964
Logiciels en cours de développement	5 253	–	5 253	7 574
Œuvre d'art	96	–	96	96
	54 980 \$	24 007 \$	30 973 \$	26 658 \$

L'amortissement compris dans les charges administratives s'est élevé à 3 963 \$ (3 096 \$ en 2015). Les cessions comprennent des actifs entièrement amortis de 36 \$ (301 \$ en 2015).



SOCIÉTÉ CANADIENNE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS DE MUSIQUE

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2016

4. Avantages sociaux futurs

- a) Le tableau qui suit présente l'ensemble des informations sur les régimes d'avantages sociaux de la SOCAN (exception faite du volet à cotisations déterminées du régime de retraite) :

Régime de retraite	2016	2015
Obligations au titre des prestations constituées	50 064 \$	51 458 \$
Juste valeur des actifs du régime	69 119	71 713
Excédent capitalisé	19 055 \$	20 255 \$

RCD	2016	2015
Obligations au titre des prestations constituées	15 354 \$	15 113 \$
Juste valeur des actifs du régime	13 231	12 860
Déficit du régime	(2 123) \$	(2 253) \$

Régime de prestations médicales postérieures au départ à la retraite	2016	2015
Obligations au titre des prestations constituées	4 314 \$	4 298 \$
Juste valeur des actifs du régime	–	–
Déficit du régime	(4 314) \$	(4 298) \$



SOCIÉTÉ CANADIENNE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS DE MUSIQUE

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2016

4. Avantages sociaux futurs (suite)

L'évolution du passif (de l'actif) au titre des prestations constituées se présente comme suit :

				2016	2015
	Régime de retraite	RCRD	Régime de prestations médicales postérieures au départ à la retraite	Total	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	(20 255) \$	2 253 \$	4 298 \$	(13 704) \$	4 505 \$
Charges au titre des avantages du personnel	(51)	345	268	562	1 316
Cotisations de l'employeur	(1 118)	(1 078)	(194)	(2 390)	(14 169)
Réévaluations et autres éléments	2 369	603	(58)	2 914	(5 356)
Solde à la clôture de l'exercice	(19 055) \$	2 123 \$	4 314 \$	(12 618) \$	(13 704) \$

Au cours de l'exercice 2016, la SOCAN a réglé une partie de ses obligations envers les pensionnés actuels du régime de retraite en achetant des rentes d'un montant de 6 579 \$ (5 010 \$ en 2015). La SOCAN a subi une perte liée au règlement de 2 101 \$ (1 410 \$ en 2015), laquelle a été comptabilisée au poste « Réévaluations et autres éléments » de l'état non consolidé de l'évolution de l'actif net.

- b) Les cotisations versées et passées en charges par la SOCAN dans le cadre du volet à cotisations déterminées du régime de retraite pour l'exercice à l'étude se sont élevées à 292 \$ (243 \$ en 2015).

5. Crédoiteurs et autres passifs

Les crédoiteurs et autres passifs incluent les remises à payer à l'État s'élevant à 1 547 \$ (2 311 \$ en 2015), qui incluent les montants exigibles au titre de la taxe de vente harmonisée et des cotisations sociales.



SOCIÉTÉ CANADIENNE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS DE MUSIQUE

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2016

6. Redevances à payer aux titulaires de droits d'auteur musicaux

La disponibilité des fonds aux fins de la répartition est fonction de la réalisation des actifs à une valeur au moins égale à la valeur comptable présentée dans les états financiers.

			2016	2015
	Droits d'exécution	Copies privées	Total	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	182 805 \$	508 \$	183 313 \$	190 318 \$
Bénéfice distribuable	290 215	412	290 627	269 215
Répartitions	(288 398)	(629)	(289 027)	(276 220)
Solde à la clôture de l'exercice	184 622 \$	291 \$	184 913 \$	183 313 \$

7. Actif net grevé d'une affectation d'origine interne

La SOCAN distribue la totalité de son bénéfice aux titulaires de droits d'auteur musicaux sous forme d'une répartition (voir la note 6), à l'exception de certains éléments qui, par suite d'une directive du conseil d'administration, ne sont pas affectés. Ces éléments incluent le revenu de placement, le gain net latent sur les placements, le gain net réalisé sur la vente de placements, le profit (la perte) sur le placement dans une filiale comptabilisé à la valeur de consolidation et certains autres éléments se rapportant à la comptabilisation des régimes de retraite. Les éléments non affectés précités composent le solde non consolidé de l'actif net grevé d'une affectation d'origine interne de la SOCAN.

	2016	2015
Solde à l'ouverture de l'exercice	32 159 \$	21 815 \$
Gain net réalisé sur la vente de placements	1 026	156
Gain net latent sur les placements	2 296	11 853
Amortissement des logiciels développés en interne	(1 138)	(671)
Gains de placement affectés à la répartition	(1 000)	(1 000)
Profit (perte) sur le placement dans une filiale comptabilisé à la valeur de consolidation	(10 338)	6
Solde à la clôture de l'exercice	23 005 \$	32 159 \$



SOCIÉTÉ CANADIENNE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS DE MUSIQUE

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2016

8. MINT Services Corporation (« MINT »)

MINT a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* d'Ontario et a commencé à exercer ses activités le 12 février 2013. MINT fournit des services de post-marché, plus particulièrement en matière de paiements au titre des produits de tiers tirés des services de publicité, et exploite des services de gestion de droits musicaux et d'exécution par l'entremise de sa filiale, MINT USA, Inc. (« MINT USA »). MINT USA a été constituée le 11 avril 2016.

Au 31 décembre 2016, les actifs, les passifs et les capitaux propres négatifs de MINT se chiffraient à 72 537 \$, à 82 898 \$ et à (10 361) \$ [210 \$, 405 \$ et (195) \$ en 2015], respectivement.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, les produits se sont établis à 7 855 \$ (144 \$ en 2015) et les charges de l'exercice ont été de 18 193 \$ (138 \$ en 2015).

Les entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'exploitation, de financement et d'investissement se sont chiffrées à (10 777) \$, à 51 614 \$ et à (35 227) \$ [12 \$, (112) \$ et néant en 2015], respectivement.

Les états financiers de la filiale sont fournis sur demande.

Au cours de l'exercice, la SOCAN a signé un billet à vue avec MINT visant à lui fournir un capital d'au plus 23 000 \$. À la clôture de l'exercice, une tranche de 14 469 \$ avait été avancée. Les fonds ne sont pas garantis, ne portent pas intérêt et sont payables à vue. Au 31 décembre 2016, la SOCAN a accepté de fournir un soutien financier continu à la filiale afin d'assurer le règlement des obligations de tiers lorsqu'elles deviennent exigibles. La SOCAN a accepté d'attendre après le 31 décembre 2017 avant d'exiger le remboursement des avances en cours.

La perte sur le placement dans MINT comptabilisé à la valeur de consolidation de 10 533 \$ (195 \$ en 2015) représente le cumul de la perte nette (du bénéfice net) au 31 décembre 2016.

La SOCAN fournit des services administratifs, des services de soutien et des installations à MINT en contrepartie d'honoraires. Au cours de l'exercice, les montants facturés par la SOCAN à MINT se sont élevés à 244 \$ (85 \$ en 2015). Les autres débiteurs et actifs comprennent un montant de 947 \$ à recevoir (383 \$ en 2015) à la clôture de l'exercice.



SOCIÉTÉ CANADIENNE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS DE MUSIQUE

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2016

9. La Fondation SOCAN

Les charges administratives comprennent 1 549 \$ (1 516 \$ en 2015) relativement au financement fourni à la Fondation. Les autres débiteurs et actifs comprennent 7 \$ (néant en 2015) à recevoir de la Fondation.

Le tableau qui suit présente un résumé des informations financières de la Fondation pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015.

	2016	2015
Total des actifs	5 688 \$	5 873 \$
Total des passifs	696	734
Actif net	4 992 \$	5 139 \$
Produits	1 737 \$	1 854 \$
Charges	(1 884)	(1 767)
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(147) \$	87 \$

10. Revenus de placement et autres

	2016	2015
Intérêts créditeurs	1 249 \$	2 727 \$
Dividendes	1 139	1 263
Revenus divers	804	126
Gain net réalisé sur la vente de placements	1 026	156
Gain net latent sur les placements	2 296	11 853
Frais de courtage et honoraires de conseil en placements	(219)	(302)
	6 295 \$	15 823 \$



SOCIÉTÉ CANADIENNE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS DE MUSIQUE

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2016

11. Engagements et éventualités

- a) La SOCAN a divers engagements en vertu de contrats de location-exploitation portant sur des locaux de succursales, des véhicules et du matériel de bureau. Les paiements minimums futurs exigibles en vertu de ces contrats, y compris les frais d'entretien et les impôts fonciers, pour chacun des exercices postérieurs à celui clos le 31 décembre 2016 sont les suivants :

2017	363 \$
2018	311
2019	250
2020	242
2021	258
Par la suite	1 059
	<hr/>
	2 483 \$

- b) La SOCAN est partie à des actions en justice découlant du cours normal de ses activités. Bien qu'il lui soit impossible de prédire l'issue de ces actions, la direction est d'avis que la résolution de ces questions n'aura pas une incidence défavorable importante sur ses activités.

En outre, la Commission du droit d'auteur n'est pas toujours au fait des tarifs homologués pour les exercices en vigueur. Si la SOCAN propose des tarifs conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*, le dernier tarif homologué continue de s'appliquer de façon intérimaire et la SOCAN peut percevoir des redevances selon le tarif antérieur jusqu'à ce que le tarif proposé soit approuvé. Le tarif homologué peut différer des tarifs intérimaires, ce qui peut entraîner un ajustement des droits versés par les détenteurs canadiens de licence. Tout ajustement, le cas échéant, sera comptabilisé au cours de l'exercice lors duquel la décision à propos du tarif est publiée.

- c) La SOCAN a conclu une convention de fiducie liée à une convention de retraite avec Compagnie Trust CIBC Mellon afin de garantir en partie ou en totalité les paiements requis dans le cadre du régime de retraite au moyen de lettres de crédit totalisant 3 100 \$.



SOCIÉTÉ CANADIENNE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS DE MUSIQUE

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2016

12. Garantie

Au cours de l'exercice, MINT USA, Inc., filiale de MINT, a conclu une convention de facilité de crédit. Aux termes de la convention de facilité de crédit, la SOCAN est tenue de fournir une garantie illimitée et une subordination de créances en s'appuyant sur ce qui suit :

- a) une convention de sûreté générale qui constitue une sûreté visant tous les biens meubles de la SOCAN;
- b) des conventions de promesse d'apport en regard du portefeuille de placements en titres de capitaux propres détenu dans les comptes gérés par deux institutions financières;
- c) une convention de suivi du portefeuille et de contrôle des titres de capitaux propres signée par la banque, la SOCAN et le dépositaire dans le cadre de laquelle le dépositaire convient, entre autres choses, de refuser tout retrait des comptes de placements qui ferait en sorte de réduire la valeur globale de marché des placements admissibles détenus dans les comptes de placements à moins de 60 000 \$. Le montant sera révisé chaque année par la banque et ajusté à la baisse afin de refléter les paiements de capital imputés aux emprunts à la date de chaque révision.

13. Risque financier et risque de concentration

Le risque financier se rapporte à la compréhension et à la gestion active des risques liés à tous les secteurs d'activités et au cadre de fonctionnement connexe. Les placements sont principalement exposés à des risques de taux d'intérêt, au risque de marché et au risque de change. La SOCAN a mis en place des politiques et des procédures officielles établissant les objectifs en matière de composition de l'actif. Selon les politiques de la SOCAN, les placements doivent également être diversifiés et répartis entre certaines catégories, et l'exposition au risque associé aux placements individuels doit être limitée. L'exposition au risque n'a pas changé par rapport à l'exercice précédent.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. La SOCAN est exposée au risque de crédit en ce qui concerne les droits de licence à recevoir. La SOCAN évalue les droits de licence à recevoir de façon continue et constitue une provision pour créances douteuses à l'égard de tous les montants qui ne sont pas recouvrables.



SOCIÉTÉ CANADIENNE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS DE MUSIQUE

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2016

13. Risque financier et risque de concentration (suite)

b) Risque de taux d'intérêt

La SOCAN est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe.

c) Risque de marché

Le risque de marché découle des transactions sur les titres de capitaux propres et les titres à revenu fixe. La SOCAN risque de subir une perte en raison des fluctuations du marché. Elle atténue ce risque au moyen de contrôles lui permettant de surveiller et de limiter la concentration du risque.

d) Risque de change

La SOCAN est exposée à des risques financiers découlant des fluctuations des taux de change et de leur volatilité. Le risque de change découle des gains et des pertes attribuables aux fluctuations des taux de change qui s'appliquent aux titres de capitaux propres libellés en monnaie étrangère que détient la SOCAN. À l'heure actuelle, la SOCAN ne conclut pas de contrats à terme de gré à gré pour atténuer ce risque.

14. Informations comparatives

Certaines informations comparatives ont été reclassées afin de les rendre conformes à la présentation des états financiers de l'exercice considéré.

